

**Centre Communal d'Action
Sociale de SAINT-CHEF**

Séance du mercredi 3 avril 2024

PROCES VERBAL DE LA SEANCE

L'an deux mil vingt quatre

Le trois avril

**Le Centre Communal d'Action Sociale de la Commune de SAINT-CHEF dûment convoqué,
s'est réuni en session ordinaire, sous la Présidence de Alexandre DROGOZ, Président**

Date de convocation : le 21 mars 2024

Présents : Alexandre DROGOZ, Nicole BAILLAUD, Arlette GADOUD, Joëlle GROS, Solange PETIT, Thomas MOULENES, Gilles FIORINI, Hélène NEYRON, Evelyne TRIPIER-MONDANCIN, Pascale PESENTI, Corinne RE, Marie-Thérèse REGARD, Martine REMY

Secrétaire de séance : Nicole BAILLAUD

ORDRE DU JOUR :

- 1) **APPROBATION DU COMPTE RENDU DU 28 FEVRIER 2024**
- 2) **APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2023**
- 3) **APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2023**
- 4) **BUDGET PRIMITIF 2024**
- 5) **AIDES FINANCIERES**
- 6) **MODALITES TARIFAIRES VOYAGE DES AINES A CARQUEIRANNE**
- 7) **MODALITES TARIFAIRES VOYAGE DES AINES AU CANAL DE SAVIERE**
- 8) **QUESTIONS DIVERSES**
 - a) **Ateliers Carsat**
 - b) **Informations sur le logement**

1) Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil d'Administration du 28 février 2024

Le Conseil d'Administration à l'unanimité approuve le procès-verbal de la séance du 28 février 2024

2) COMPTE DE GESTION 2023

Monsieur le Président rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur et que le conseil d'administration ne peut valablement délibérer sur

le compte administratif sans disposer de l'état de situation de l'exercice clos dressé par le Responsable du SGC La Tour Du Pin.

Après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2023 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titre de recettes, de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer,

Après s'être assuré que le responsable du SGC La Tour Du Pin a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2023, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,

Le Conseil d'Administration, a **APPROUVÉ** le compte de gestion du trésorier municipal pour l'exercice 2023. Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

3) COMPTE ADMINISTRATIF 2024

Le Conseil d'Administration a pris connaissance du résultat de l'exercice 2023 du budget principal, qui se traduit par un excédent réel de 6 063,86 €, comme indiqué dans le tableau ci-dessous :

<i>Section</i>	<i>REALISATION DE L'EXERCICE</i>		
	<i>Fonctionnement</i>	<i>Charges Rattachées</i>	<i>Total</i>
<i>Dépenses</i>	<i>17 866,97</i>	<i>4 026,62</i>	<i>21 893,59</i>
<i>Recettes</i>	<i>16 967,51</i>	<i>0</i>	<i>16 967, 51</i>
<i>Report exercice 2022</i>	<i>10 989, 94</i>	<i>0</i>	<i>10 989,94</i>
<i>Total réalisations recettes + reports</i>		<i>0</i>	<i>27 957,45</i>
Total Recettes - dépenses	10 989, 94	0	6 063.86

Le Conseil d'Administration a **APPROUVÉ** le Compte Administratif 2023 du Budget CCAS dressé par le Président

4) BUDGET PRIMITIF 2024

Il y a lieu d'adopter le budget primitif 2024 du CCAS, ce dernier ayant été préparé en prenant en compte les orientations débattues lors de la réunion du Conseil d'Administration du 28 février 2024.

Le projet de budget 2024 se présente globalement comme suit :

	DEPENSES		RECETTES	
	BP 2023	Proposition 2024	BP 2023	Proposition 2024
Fonctionnement	27 999,94	51 301,86	27 999, 94	51 301,86
Investissement	0	0	0	0
Total	27 999, 94	51 301,86	27 999, 94	51 301,86

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales

Vu le rapport présenté en séance du Conseil d'Administration,

Le Conseil d'Administration a ADOPTÉ le budget primitif 2024 du budget du CCAS tel que proposé

5) AIDE FINANCIERE

Madame la Vice-Présidente fait savoir qu'elle a été sollicitée par Mme P. pour venir en aide à son fils qui souhaiterait passer son permis de conduire afin de soulager les charges familiales. En effet, Mme P. élève seule ses enfants et doit parer à tous les déplacements utiles à la vie (courses, activités extrascolaires...). Le montant de la formation initiale au permis de conduire s'élève à 1 456,00 €. Après étude de son dossier, il apparaît que Mme P. est en difficulté financière et qu'une aide pour régler les frais de permis de conduire de son fils peut lui être octroyée.

Monsieur le Président demande au Conseil d'Administration de se prononcer sur le montant de celle-ci.

Le Conseil d'Administration a DECIDÉ d'octroyer la somme de 200 € d'aide financière à Mme P. et a DIT que le montant sera fait directement versé à l'organisme de formation AUTO ECOLE MARTINET-ANDRIEUX de SAINT-SAVIN

6) TARIFS VOYAGE DES AINES

Le CCAS a souhaité mettre en place des actions visant à favoriser la vie sociale des habitants de la Commune en proposant des activités de rencontre.

L'idée est de proposer aux personnes de 60 ans et plus (55 ans si handicap) et leurs aidants un séjour de 5 jours et 4 nuits à Carqueiranne (Var), du 14 au 19 octobre avec différentes activités programmées (visite de St Tropez, Musée de la Mine du Cap Garonne...)

- Le tarif du séjour, organisé par ANCV – Miléade, est fixé à 494,85 € par personne et 326,85 € avec une aide ANCV appliquée selon le revenu fiscal. Un supplément pour chambre seule sera appliqué au tarif de 74,16 €

Le montant du séjour comprend la taxe de séjour, l'assurance annulation et les frais de transports.

Le règlement se fera par le versement de chèques soit en un seul versement soit en trois fois, de la façon suivante :

Plein tarifs :

- Versement en 1 fois :
 - o 494,85 € le 10 mai 2024
- Versement en 3 fois :
 - o 200,00 € le 10 mai 2024
 - Si supplément chambre seule : + 74,16 € le 10 mai 2024
 - o 211,52 € le 10 juillet 2024
 - o 83,33 € le 15 octobre 2024

Tarifs réduits :

- Versement en 1 fois :
 - o 326,85 € le 10 mai 2024
- Versement en 3 fois :
 - o 120,00 € le 10 mai 2024
 - Si supplément chambre seule : + 74,16 € le 10 mai 2024
 - o 123,52 € le 10 juillet 2024
 - o 83,33 € le 15 octobre 2024

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, à l'unanimité a :

- **APPROUVÉ** le projet de séjour pour les personnes de 60 ans et plus et leurs aidants selon les conditions détaillées par le Président ci-dessus
- **DIT** que le règlement se fera par le versement de chèques en 1 ou 3 fois de la façon suivante :

Plein tarifs :

- Versement en 1 fois :
 - o 494,85 € le 10 mai 2024
- Versement en 3 fois :
 - o 200,00 € le 10 mai 2024
 - Si supplément chambre seule : + 74,16 € le 10 mai 2024
 - o 211,52 € le 10 juillet 2024
 - o 83,33 € le 15 octobre 2024

Tarifs réduits :

- Versement en 1 fois :
 - o 326,85 € le 10 mai 2024
- Versement en 3 fois :
 - o 120,00 € le 10 mai 2024
 - Si supplément chambre seule : + 74,16 € le 10 mai 2024
 - o 123,52 € le 10 juillet 2024
 - o 83,33 € le 15 octobre 2024

- **AUTORISÉ** le Président à signer toutes pièces de nature administratives, techniques ou financières afférentes

7) TARIFS VOYAGE DES AINES

Le CCAS dans la mise en place des actions visant à favoriser la vie sociale des habitants de la Commune propose des activités de rencontre.

L'idée est de proposer aux personnes de 60 ans et plus et leurs aidants un voyage d'une journée à Chanaz (Savoie) le 19 juin 2024

- Le tarif de la journée s'élève à 83,00 € par personne, transport et restauration compris pour un maximum de 60 personnes.

Compte tenu que la CARSAT a versé en début d'année une subvention de 2000 € pour l'organisation d'un voyage séniors, la participation demandée aux participants sera de 50,00 € pour les Saint-Cheffois et 83,00 € pour les personnes extérieures.

Le règlement se fera par le versement de chèques le 1^{er} juin 2024

Le Conseil d'Administration après en avoir délibéré, à l'unanimité a :

- **APPROUVÉ** ce projet de voyage pour les personnes de 60 ans et plus et leurs aidants selon les conditions détaillées par le Président ci-dessus
- **DIT** que le tarif est de 50,00 € pour les Saint-Cheffois et 83,00 € pour les personnes extérieures à Saint-Chef
- **DIT** que le règlement se fera par le versement de chèques le 1^{er} juin 2024.
- **AUTORISÉ** le Président à signer toutes pièces de nature administratives, techniques ou financières afférentes

8) QUESTIONS DIVERSES

a) Ateliers Carsat

Plusieurs ateliers seront mis en place avec la CARSAT et UFOLEP :

- « Manger, bouger, santé préservée » : 6 séances d'août à septembre à la salle de spectacle
- « atelier mémoire » : les 7, 14, 21, 28 novembre et 5 décembre à la salle de spectacle (sauf 28 novembre à Arcisse)
- Pour 2025 : déjà retenus des ateliers informatiques en 2 temps : forum + ateliers, et un atelier équilibre

Joëlle GROS fait part d'un atelier « code de la route et conduite » organisé par la MSA. Mme BAILLAUD fait savoir qu'elle a essayé à plusieurs reprises de joindre les organisateurs mais que personne ne répond.

b) Logements

A la dernière réunion de la Communauté de Communes des Balcons du Dauphiné sur les logements, il a été évoqué le changement de gestion des logements sociaux

A ce jour, ils sont gérés en « gestion de stock ». Les communes qui ont des logements réservataires les ont en permanence.

A l'avenir, les logements seront gérés en « gestion de flux ». Les logements réservataires le seront une seule fois à l'ouverture des nouveaux programmes, il n'y aura plus de priorité. L'avantage sera pour le Département qui n'avait aucune réserve pourra proposer un demandeur et les bailleurs sociaux seront en 1^{ère} ligne pour la concertation.

Le but de cette nouvelle disposition est de faire un « brassage » de population.

Evelyne TRIPIER-MONDANCIN demande si les St Cheffois resteront prioritaires sur les logements libres. Nicole répond qu'il n'y aura plus de priorité pour eux.

Joëlle GROS fait savoir qu'il faudrait enlever la liste des bailleurs privés sur le site internet de la Commune. Alexandre DROGOZ répond que cela sera fait rapidement.

c) Transports à la demande (point rajouté)

Monsieur BENSALLAM de la Société TAXI SAINT-CHEF, qui assure les transports à la demande a fait savoir qu'il faut revoir son contrat car les tarifs appliqués ne couvrent pas ses frais. Il propose de passer de 49 € l'aller-retour à 72 €. Soit plus de 46 % d'augmentation. Il signale aussi que seulement 2 personnes prennent régulièrement le transport et essentiellement pour Morestel.

Après discussion, il serait envisagé d'accepter les 72 € pour un aller-retour mais avec un retour à 2 transports dans le mois.

La possibilité de retenir Morestel comme lieu de transport est évoqué car tout est centralisé dans cette Commune : Maison des services publiques, Assistantes sociales...

Il est proposé de faire un sondage aux bénéficiaires pour connaître leur avis sur leur destination de prédilection.

Une nouvelle convention sera présentée au prochain Conseil d'Administration pour un vote.

Fin de séance à 20 h 30

Le secrétaire

Le Président

Nicole BAILLAUD

Alexandre DROGOZ